

	Question	Réponse
1.	Est-ce que le dernier jour pour envoyer des questions est le 10 octobre (c.-à-d. 10 jours avant la clôture) ou le 3 octobre? Le premier paragraphe de la partie 1 mentionne les deux dates.	La bonne date pour envoyer des questions est le vendredi 10 octobre 2014 et non le 3 octobre 2014.
2.	La section 5.0 de l'annexe A mentionne les visites sur place des systèmes d'assainissement des eaux usées et de leurs systèmes de récupération connexes. Environnement Canada (EC) organisera-t-il ou s'occupera-t-il des communications initiales avec les propriétaires ou les opérateurs des systèmes afin d'obtenir la permission de visiter les installations pour l'entrepreneur, ou l'entrepreneur est-il responsable de ces communications?	L'entrepreneur est responsable de ces communications.
3.	À des fins de préparation de la proposition, EC peut-il confirmer le nombre de permis actifs de rejet des eaux usées dans chaque zone marine indiquée à la section 1.0 de l'annexe A?	Il ne s'agit pas de renseignements qui sont à portée de main pour EC et cela devrait par conséquent être déterminé par l'entrepreneur.
4.	La section 9.0 de l'annexe A indique une période de 4 semaines (c.-à-d. les semaines 6 à 9) pour la modélisation MIKE 3 qui se termine par la génération d'une « ébauche des limites d'impact ». L'échéancier de quatre semaines est probablement insuffisant pour l'élaboration de modèles calibrés pour chacune des trois zones non facultatives proposées pour l'exercice 2014-2015. Les limites d'impact peuvent-elles être déterminées au moyen de modèles MIKE 3 non calibrés?	Après avoir consulté notre ingénieur, Jeff, la réponse la plus simple est que nous aurions besoin que les limites d'impact FINALES comprennent un modèle calibré. Si la suggestion est d'utiliser des résultats non calibrés pour l'ÉBAUCHE des limites d'impact, nous aurions besoin de clarification sur l'interprétation de la nature du calibrage.